



## Conditions de réservation

L'emplacement sera retenu de midi à midi, pour une ou plusieurs semaines à votre gré ; il devra obligatoirement être libéré en fin de séjour, à midi au plus tard (réservations acceptées suivant dates disponibles).

Si vous ne vous êtes pas encore présenté 24 h après votre réservation, celle-ci sera considérée comme annulée, et nous disposerons de l'emplacement et des arrhes.

Veillez joindre à votre bon de réservation un mandat ou chèque de 150 € à l'ordre de **SAUCAMPING LE PALAIS DE LA MER** soit 35 € de frais non remboursables et 115 € d'arrhes à valoir sur le montant de la note de séjour QUI SERA RÉGLÉE EN TOTALITÉ À L'ARRIVÉE AU CAMP.

**En cas d'annulation parvenue après le 1er avril, les arrhes ne sont pas remboursables.**

L'acceptation du contrat de réservation, engage le client à respecter les dates de séjours indiqués. Tout changement ultérieur, l'expose à l'annulation et la perte des arrhes.

**Paiement** : facture du montant total du séjour payable à l'arrivée déduction faite des arrhes.

**Dans le cadre d'une réservation effectuée par fax ou e-mail, les arrhes doivent nous parvenir sous huit jours sinon elle ne sera pas prise en compte.**

## Conditions générales de location

Dès réception de l'ordre de réservation et d'une somme représentant 1/3 du montant de votre séjour, un accusé de réception ainsi qu'un inventaire de l'équipement vous seront adressés.

Ces arrhes seront déduites de votre facture qui sera payable à l'arrivée, à l'exception d'une somme de 35 € pour frais contractuels de réservation.

**Jour d'arrivée** : le samedi de 14h à 20h

**Jour de départ** : le samedi AVANT 10h

**Retard** : en l'absence de message télégraphié du loueur, l'habitat de loisir sera disponible 24 h après la date mentionnée sur l'ordre, et les arrhes acquises à la direction.

**Départ anticipé-Arrivée retardée :** Dans ce cas, la redevance totale sera due, du premier au dernier jour de la réservation.

**Annulation:** Les arrhes ne seront pas remboursables pour toute annulation de réservation parvenue après le 1er AVRIL.

**Caution :** une caution de 347 € et une autre de 97 € sera demandée à votre arrivée. Elle sera restituée au moment du départ après une éventuelle déduction en cas de détérioration ou de matériel manquant.

Une somme forfaitaire de 97 € sera retenue si l 'habitat de loisirs n'a pas été nettoyé.

**Paiement :** facture du montant total du séjour payable à l 'arrivée déduction faite des arrhes.

**Dans le cadre d'une réservation effectuée par fax ou e-mail, les arrhes doivent nous parvenir sous huit jours sinon elle ne sera pas prise en compte.**

Le port du bracelet est obligatoire.